**Critères de sélection**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Les ***critères*** suivants guident l’examen des dossiers:

* l’importance patrimoniale
* travaux en vue d’une conservation durable du patrimoine
* l’intégration dans une perspective de développement durable
* l’intégration des questions de patrimoine et des aspects économiques, sociaux et touristiques
* l’urgence de ces travaux patrimoniaux
* le niveau d’accessibilité publique
* la conservation des anciens métiers patrimoniaux
* la conservation intégrée de paysages, d’ensembles architecturaux et de villages
* la pérennisation des techniques et des matériaux anciens (p.ex. le travail de la chaux)
* la capacité du demandeur à trouver le mécénat nécessaire à son projet (les dons réalisés par une personne ayant un droit direct sur le bien ne donnent pas droit à la déduction fiscale)